

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 septembre 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE D'APPLIQUER LA LOI AVEC PLUS DE RIGUEUR

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en 1985, Environnement Canada a porté 18 accusations d'infractions à l'article 33 de la Loi sur les pêcheries. Neuf poursuites ont mené à des condamnations et à des amendes totalisant 33 800 \$. En 1986, le nombre des accusations a été de 18, celui des poursuites judiciaires de 12 et le total des amendes de 93 500 \$. Les résultats d'autres services fédéraux qui appliquent les lois sur l'environnement ne sont guère plus encourageants. Les amendes sont minimes. La menace de poursuites judiciaires improbable. Les accusations reliées à la protection de l'environnement sont perçues par certains comme normales dans la conduite des affaires.

Il faut renverser cette tendance. Il faut punir les coupables d'amendes plus fortes. Le gouvernement fédéral doit aussi faire des efforts pour éduquer ceux qui pourraient enfreindre les lois. Il doit prévoir des fonds pour engager suffisamment d'inspecteurs, de gardiens et de personnel sur place, et prouver sa volonté de poursuivre les délinquants en justice.

Environnement Canada et le ministre doivent se montrer plus stricts dans l'application de lois plus sévères afin de protéger la santé humaine et nos ressources naturelles.

* * *

[Français]

LE SOLICITEUR GÉNÉRAL

LE PROGRAMME D'ALPHABÉTISATION DANS LES PÉNITENCERIES

Mme Carole Jacques (Montréal—Mercier): Monsieur le Président, hier on a souligné la journée internationale de l'alphabétisation. L'analphabétisme est un problème sérieux qui nous touche, même ici au Canada. Dans notre société, un adulte sur cinq y fait face.

Dans les prisons canadiennes, c'est une personne sur deux qui ne sait ni lire, ni écrire. C'est un problème auquel le solliciteur général, M. Kelleher, accorde une très grande importance. Afin de le résoudre, il a mis en oeuvre un vaste programme d'alphabétisation des détenus. En adhérant au programme, les

détenus augmentent leurs chances de réintégrer les rangs de la société avec succès. Ils se donnent les moyens voulus afin de savoir comment lire les offres d'emplois, comment répondre à un questionnaire et comment satisfaire à des exigences aussi simples que de savoir lire les instructions relatives à un «job».

En terminant, monsieur le Président, permettez-moi de souligner le succès que remporte déjà l'initiative de M. Kelleher, comme le rapportait le quotidien *The Globe and Mail* de vendredi dernier: le nombre des détenus ayant obtenu un diplôme au cours des trois premiers mois de 1987 dépasse le nombre total de ceux qui ont obtenu un diplôme au cours des 12 mois de 1986.

Cette excellente initiative du gouvernement mérite d'être soulignée et je profite de l'occasion pour féliciter le solliciteur général pour son intérêt dans la question.

* * *

• (1405)

[Traduction]

L'HORTICULTURE

LA SITUATION DES APICULTEURS DES PRAIRIES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je regrette d'avoir à vous dire que la situation de l'apiculteur canadien ne s'est pas améliorée. L'automne dernier, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a adopté la norme d'une partie par million de sulfathiazol, un produit antibiotique d'usage général. Elle s'applique aux expéditions faites au Canada et à l'Europe.

Dans l'intervalle, le Québec a imposé sa propre norme qui est de 0,2 par million. Au début de juillet, la norme des exportations américaines a été modifiée pour correspondre à celle du Québec.

Les producteurs s'y perdent avec ces divers niveaux de tolérance. Ils ne savent quoi penser non plus des divers rapports de laboratoire émanant de Portage, de Calgary et d'Ottawa. Les apiculteurs des Prairies ont été presque complètement évincés du marché américain en raison des subventions américaines. La majeure partie de leur récolte de miel de 1986 est demeurée invendue. Comme elle se conformait aux anciennes règles, elle ne peut dans la plupart des cas répondre aux nouvelles normes du Québec et des États-Unis. Les apiculteurs de la Saskatchewan, notamment ceux de la région de Nipawin, semblent être les plus durement frappés.

Je demande au gouvernement de mettre de l'ordre dans l'industrie tout en lui rappelant que cette dernière lui a déjà demandé une aide financière pour contrebalancer les subventions américaines.